

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en voie de visioconférence, le **mardi 14 septembre 2021** à compter de **16 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur Jean Cormier, conseiller

ADMINISTRATION

308-09-21

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 1200-2021 du 8 septembre 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 17 septembre 2021;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

ADOPTÉE

309-09-21

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

FINANCEMENT ET REFINANCEMENT - 1 941 000 \$

310-09-21

ADJUDICATION

Date d'ouverture :	14 septembre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	21 septembre 2021
Montant :	1 941 000 \$		

Attendu que la Ville de New Richmond a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 septembre 2021, au montant de 1 941 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

147 000 \$	1,60000 %	2022
148 000 \$	1,60000 %	2023
151 000 \$	1,60000 %	2024
153 000 \$	1,60000 %	2025
1 342 000 \$	1,60000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,60000 %

2 - CD DE LA BAIE DES CHALEURS

147 000 \$	1,62000 %	2022
148 000 \$	1,62000 %	2023
151 000 \$	1,62000 %	2024
153 000 \$	1,62000 %	2025
1 342 000 \$	1,62000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,62000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

147 000 \$	0,65000 %	2022
148 000 \$	0,85000 %	2023
151 000 \$	1,15000 %	2024
153 000 \$	1,35000 %	2025
1 342 000 \$	1,50000 %	2026

Prix : 98,74700

Coût réel : 1,73888 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Ville de New Richmond accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 21 septembre 2021 au montant de 1 941 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 803-05, 861-09, 972-15, 975-15, 824-07, 876-10, 1155-21, 1140-20, 1092-19, 1099-19, 1163-21 et 1139-20. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

311-09-21

CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de New Richmond souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 941 000 \$ qui sera réalisé le 21 septembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
803-05	205 500 \$
861-09	277 800 \$
972-15	75 100 \$
975-15	119 600 \$
824-07	127 900 \$
861-09	213 600 \$
876-10	194 600 \$
803-05	87 900 \$
1155-21	94 236 \$
1140-20	31 986 \$
1092-19	5 946 \$
1099-19	35 374 \$
1163-21	24 729 \$
1139-20	97 080 \$
1139-20	349 649 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 803-05, 861-09, 975-15, 824-07, 876-10, 1155-21, 1092-19 et 1139-20, la Ville de New Richmond souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 septembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 mars et le 21 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le trésorier;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	147 000 \$	
2023.	148 000 \$	
2024.	151 000 \$	
2025.	153 000 \$	
2026.	155 000 \$	(à payer en 2026)
2026.	1 187 000 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 803-05, 861-09, 975-15, 824-07, 876-10, 1155-21, 1092-19 et 1139-20 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 septembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

312-09-21

TABLEAU COMBINÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

Que le Conseil municipal approuve le tableau combiné pour un montant total d'un million neuf cent quarante-et-un mille dollars (1 941 000 \$), tel que déposé et que le trésorier de la Ville soit autorisé à signer le document pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

313-09-21

SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA - OCTROI DE CONTRAT

Considérant la volonté du Conseil de procéder à des travaux de remplacement du système de réfrigération de l'aréna;

Considérant l'offre déposée par la firme Tetra Tech Qi inc. au montant de 9 580 \$, taxes en sus, pour la surveillance desdits travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à la firme Tetra Tech Qi inc. au montant de 9 580 \$, taxes en sus, pour la surveillance des travaux de remplacement du système de réfrigération de l'aréna. Il est entendu que cet octroi de contrat est conditionnel à l'approbation du Règlement 1160-21 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

314-09-21

EMBAUCHE - JOURNALIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant les besoins de personnel du Service des travaux publics;

Considérant l'offre reçue;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'entériner l'embauche de M. Michel Bujold, à titre de journalier au Service des travaux publics, et ce, à compter du 13 septembre 2021.

ADOPTÉE

315-09-21

**RESSOURCE PARTAGÉE EN GESTION DES ENJEUX ANIMALIERS - MRC AVIGNON -
AUTORISATION**

Attendu que la Ville de New Richmond a pris connaissance du guide concernant le Volet 4 du FRR - Soutien à la coopération intermunicipale;

Attendu que plusieurs municipalités de la MRC Avignon désirent présenter un projet de partage de ressource en gestion des enjeux animaliers dans le cadre du Volet 4 du FRR - Soutien à la coopération intermunicipale;

Attendu que la MRC Avignon a proposé d'être responsable du dépôt de la demande de financement auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et d'assumer la gestion de la ressource partagée en gestion des enjeux animaliers;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond s'engage à participer au projet de partage de ressource en gestion des enjeux animaliers et à en assumer une partie des coûts selon la répartition qui sera définie entre toutes les municipalités participantes au projet et la MRC;

Que le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 du FRR-Soutien à la coopération intermunicipale;

Que le Conseil accepte la proposition de la MRC Avignon d'agir à titre d'organisme responsable du projet et d'assumer la gestion de la ressource partagée en gestion des enjeux animaliers.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Étant donné que cette séance se tient à huis clos, aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 16 h 09.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière